1 de 2

Transport Canada

Numéro de CN: CF-2020-45R1

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro : Date d'entrée en vigueur :

CF-2020-45R1 30 avril 2021

ATA: Certificat de type:

27 A-82

Sujet:

Commandes de vol – Rivetage lâche du secteur du tube de conjugaison du palonnier

Révision:

Remplace la CN CF-2020-45, émise le 3 novembre 2020.

Applicabilité :

Les avions de Viking Air Ltd. (anciennement de Havilland) modèle DHC-6 série 1, DHC-6 série 100, DHC-6 série 110, DHC-6 série 200, DHC-6 série 210, DHC-6 série 300, DHC-6 série 310, DHC-6 série 320 et DHC-6 série 400 portant les numéros de série 001 à 987.

Conformité:

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte:

Des rapports en service ont indiqué que des secteurs des tubes de conjugaison de palonniers étaient lâches, notamment que ceux-ci montraient des signes de desserrement des rivets et d'usure des joints rivetés, comme des zones noircies et des traînées autour de la tête des rivets et du secteur d'interface au tube de conjugaison. Viking Air Ltd. a déterminé que des tolérances de fabrication inadéquates peuvent causer un tel état. Cette défectuosité, si elle n'est pas décelée ni corrigée, pourrait causer la détérioration des pièces concernées jusqu'à une défaillance des rivets, ce qui mènerait à une perte de maîtrise du gouvernail de direction et à une perte possible de la maîtrise de l'avion.

Pour détecter et corriger ce problème, la CN CF-2020-45 a rendu obligatoire une inspection détaillée non récurrente du secteur du tube de conjugaison ainsi que la rectification de tout problème touchant les pièces en question, au besoin.

Viking Air Ltd. avait publié le bulletin de service (SB) V6/0067, révision NC, en date du 16 juillet 2020, qui fournit les consignes d'exécution d'une inspection détaillée non récurrente en vue de relever tout desserrage des pièces visées. Depuis l'émission de la CN CF-2020-45, Viking Air Ltd. a mis en place en usine un nouveau tube de conjugaison de palonnier qui n'est pas visé par la situation dangereuse de la présente CN. Par conséquent, Viking Air Ltd. a publié la révision A du SB V6/0067, en date du 26 janvier 2021 (appelé le « SB » dans la présente CN), pour mettre à jour l'applicabilité des numéros de série des avions.

La présente révision de CN, CF-2020-45R1, est émise pour modifier l'applicabilité des numéros de série des avions conformément au SB.

Mesures correctives:

A. Dans les trois mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la CN CF-2020-45, en date du 17 novembre 2020, inspecter le rivetage du secteur du tube de conjugaison du palonnier conformément aux consignes d'exécution du SB.



B. En présence de tout secteur du tube de conjugaison du palonnier lâche ou de tout signe de desserrement de rivets, d'usure des joints rivetés et/ou de noircissement de zones, tel qu'il est indiqué dans le SB, avant le prochain vol, réparer ou remplacer les pièces concernées, conformément aux consignes d'exécution du SB.

L'inspection, la réparation et le remplacement de pièces effectués conformément à la révision NC du SB V6/0067, en date du 16 juillet 2020, avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, permettent également de respecter les exigences de la présente CN.

L'utilisation de toute révision ultérieure du SB, approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada, est acceptable pour la conformité aux exigences de la présente CN.

Autorisation:

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 16 avril 2021

Contact:

Audrey Vézina-Manzo, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.